

Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui de Louis Massicotte, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, 298 p.

James Iain Gow

Volume 29, numéro 1, 2010

Minorités, langue et politique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/039969ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/039969ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gow, J. I. (2010). Compte rendu de [*Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui* de Louis Massicotte, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, 298 p.] *Politique et Sociétés*, 29(1), 297–300. <https://doi.org/10.7202/039969ar>

férendaire, Joseph Facal dénonce la Loi sur la clarté et Benoît Pelletier, ministre en titre à l'époque, défend le bilan du gouvernement Charest, pendant que Gilles Duceppe revient sur la pertinence de poursuivre le projet souverainiste et que Bernard Landry continue à faire preuve d'un optimisme inébranlable, tout en défendant l'exemplarité de la démarche référendaire. Le ton des universitaires est certes plus posé. Alain-G. Gagnon et Jacques Hérvault reviennent sur l'impasse dans laquelle se trouve le Québec au sein du fédéralisme canadien, tandis qu'Éric Bédard critique le tournant civique et républicain du nationalisme qui vide de son contenu l'idée de faire du Québec un État souverain.

Somme toute, l'interprétation des faits varie selon les auteurs, mais en prendre connaissance ajoute à notre compréhension du contexte référendaire de 1995. Faut-il regretter que des acteurs influents d'Ottawa n'aient pas participé au symposium ? Assurément, parce que leur point de vue demeurant dans l'ombre – si nous considérons que Gilles Duceppe s'inscrit dans une autre logique –, nous ne savons rien de ce qui a été dit et fait au sein des officines fédérales. Les regards posés sur le deuxième référendum demeurent ceux de Québécois, bien que de puissants intérêts à l'extérieur du Québec aient infléchi le cours des événements. Espérons que nous n'aurons pas à attendre d'avoir accès aux archives pour connaître ce pan de notre histoire !

Marie-Christine Gilbert
École d'études politiques
Université d'Ottawa

Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui

de Louis Massicotte, Québec,
 Presses de l'Université Laval, 2009, 298 p.

Voici un livre fort intéressant d'un de nos plus grands spécialistes des législatures et des systèmes électoraux comparés. Il s'agit de la mise à jour et du remaniement d'une thèse de doctorat de 1992. Profitant de sa nomination à la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, Louis Massicotte vise à contrer la négligence des institutions politiques par les politologues québécois trop portés, dans le passé, par l'approche de sociologie politique.

L'auteur trouve sa matière première dans l'évolution des règles qui gouvernent le statut, l'organisation, le mode de fonctionnement et les procédures de la législature. Il se sert des *Journaux de l'Assemblée*

législative du Québec, non seulement pour connaître les règles du jeu parlementaire, mais davantage pour connaître les résultats de cette activité, notamment les votes, les rapports, les questions écrites comme source de renseignements sur la cohésion des partis, les défaites de gouvernement, l'initiative législative, les tentatives d'obstruction et ainsi de suite. L. Massicotte prend soin d'indiquer les choix qu'il a dû faire, les bases de certains indices, dont ceux de la cohésion des partis et de la détermination du nombre et de la durée des séances de la législature. S'il y a une dimension microscopique à l'étude, elle est compensée par de nombreuses références aux études portant sur le comportement des députés à Ottawa et dans les autres provinces, à Westminster et à Washington. De plus, l'auteur agrmente son étude de jugements et de commentaires tirés de mémoires et d'analyses politiques québécois.

D'entrée du jeu, il offre au lecteur les idées maîtresses de l'ouvrage (p. 8): premièrement, il y a eu un âge d'or du Parlement québécois en ce sens que les députés partageaient avec le gouvernement l'initiative des lois et jouissaient d'une autonomie considérable lors des votes. La fin de cet âge d'or survient en 1936, date après laquelle la dissidence lors des votes n'est plus admise. La période de 1867 à 1960 est caractérisée par un cadre réglementaire stable, mais des comportements variables, tandis qu'après 1960, c'est le contraire: le cadre change souvent, mais les comportements restent assez stables.

La deuxième proposition veut que les nombreuses et profondes réformes de la procédure parlementaire aient été une réponse aux fonctions accrues de l'État québécois. Cela s'est manifesté dans la rationalisation des procédures, dans les limites imposées à la durée des discours et dans la création de commissions parlementaires sectorielles permanentes où les crédits et les projets de loi de chaque ministère sont examinés. La troisième grande conclusion de l'auteur veut que, sauf pour la question identitaire, ces réformes n'aient eu rien de spécifiquement québécois; elles reflètent ce qui se faisait ailleurs, notamment à Ottawa et dans les provinces anglaises. L. Massicotte ajoute, cependant, que les symboles importent beaucoup par leur force d'adhésion ou d'éloignement et il se félicite de la francisation de tout le vocabulaire parlementaire depuis 1960 (l'Orateur est devenu le Président, les bills sont devenus des projets de loi, les comités sont devenus des commissions parlementaires et ainsi de suite).

Depuis 1867, l'évolution constitutionnelle a favorisé l'émergence de l'Assemblée législative puis nationale comme la seule voix législative du Québec. La représentativité de l'Assemblée fut acquise par l'abandon du double mandat (la possibilité de siéger simultanément à Québec et Ottawa) en 1874, par la fin en 1927 de l'obligation d'un nouveau ministre de démissionner de son poste de député et de se faire réélire, et par l'extension graduelle du suffrage jusqu'aux femmes en 1940. Des pouvoirs du lieutenant-gouverneur, nommé par Ottawa, ont été abandonnés par convention: celui de démettre un premier ministre, celui de refuser de

sanctionner une loi adoptée par les deux chambres et celui de réserver une législation pour décision du gouvernement fédéral. Ces derniers pouvoirs par ailleurs étaient peu utilisés au Québec et seulement avant 1910. Enfin, l'abolition du Conseil législatif, en 1969, laisse à l'Assemblée tout le champ de l'action législative. L'auteur n'aborde pas le rôle des tribunaux judiciaires comme interprètes de la législation, mais on peut y voir un miroir, car, à mesure que l'assemblée devenait maîtresse de la législation, la disparition des contrepoids législatifs était compensée par la croissance du pouvoir des tribunaux, notamment après le rapatriement des pouvoirs de tribunal ultime auprès de la Cour suprême en 1949 et l'introduction de la Charte des droits et libertés lors du rapatriement de la constitution en 1982.

La méthode minutieuse que l'auteur emploie lui permet de découvrir ou de confirmer un certain nombre de faits et de tendances intéressants. Jusqu'en 1960, la législation de nature privée est plus nombreuse que celle de nature publique. Il s'agit de lois dont l'initiative vient d'en dehors de l'Assemblée, qui constituent surtout des exceptions aux lois québécoises ou des projets concernant une personne ou un groupe spécifique ou un endroit spécifique, dont toutes les chartes municipales. Le Comité des comptes publics était plus actif au XIX^e siècle que de 1900 à 1960. Jusqu'en 1940, la députation québécoise connaît à la fois un nombre d'élections non contestées et un taux de roulement plus élevé qu'à Ottawa ou en Ontario. Depuis les années 1970, et de manière croissante, les gouvernements à Québec pratiquent « l'entrée en vigueur discrétionnaire des lois », ce qui veut dire que le gouvernement choisit le moment de l'entrée en vigueur, mais aussi qu'il se permet parfois de mettre des lois en vigueur clause par clause, un procédé que L. Massicotte qualifie de « dessaisissement du législateur » (p. 233).

Le texte est très bien écrit, avec économie et clarté. De nombreuses formules saisissantes, du genre « Duplessis pratique le truquage (gerrymander) silencieux » (p. 65), ajoutent au plaisir du lecteur. Si celui-ci risque quelques moments de désespoir face aux méandres des réformes de procédures, l'auteur lui permet de se retrouver grâce tantôt à un tableau, tantôt à un paragraphe résumant d'abondants détails. Les données comparatives permettent de jauger l'originalité des comportements des députés et des électeurs québécois, tandis que les citations tirées de mémoires d'hommes politiques québécois permettent de comprendre la signification accordée par les acteurs aux faits analysés.

Parfois, on peut différer d'opinion avec l'auteur ou préférer un autre éclairage. C'est vrai, comme dit L. Massicotte (p. 135) concernant les législatures, que, « sauf aux États-Unis, le pouvoir est ailleurs ». Par contre, dans la perspective du fonctionnalisme politique de Gérard Bergeron, la fonction législative connaît une supériorité sur le plan du contrôle, en ce sens qu'il est possible (assez rarement il est vrai) de défaire le gouvernement. J'aurais aussi préféré que l'auteur élargisse sa discussion du rôle du député; ici, on n'en retient que deux, celui de législateur et

celui de médiateur. Cependant, il est reconnu depuis longtemps que les députés ont aussi un rôle parfois ingrat de contrôleur de l'administration, à laquelle ils sont obligés de déléguer des pouvoirs discrétionnaires abondants. L'auteur présente quelques bribes sur le fonctionnement des commissions parlementaires permanentes sectorielles créées par les réformes des années 1980, mais rien de systématique. Aussi, les traitements et les allocations dont profitent les députés ne font-ils pas que faciliter leur travail de médiateur, ils constituent un rempart contre la corruption.

Ces quelques détails n'affectent en rien mon appréciation de ce livre qui constitue une riche contribution à l'étude des institutions politiques québécoises. L. Massicotte fait la démonstration de l'adaptation réussie du parlementarisme britannique au contexte et à la culture politiques québécois. Ce faisant, il conforte l'analyse de ceux qui soutiennent que, loin d'être indifférents à la démocratie, les Canadiens français ont lutté pour son achèvement.

James Iain Gow
Université de Montréal

Euroclash: The EU, European Identity and the Future of Europe
 de Neil Fligstein, Oxford, Oxford University Press, 2008, 279 p.

Le dernier ouvrage de Neil Fligstein, *Euroclash*, s'éloigne de la vision stato-centrique qui domine les études de l'intégration européenne en proposant une analyse sociologique. C'est une étude que devraient lire ceux qui cherchent à avoir une idée générale de l'état de l'intégration européenne, mais surtout les chercheurs qui ne voient pas la nécessité d'utiliser une méthode sociologique dans l'étude de l'Union européenne (UE).

C'est l'élimination progressive des frontières entre les pays membres de l'UE, autrefois ennemis et engagés dans différents conflits, qui amène N. Fligstein à s'intéresser aux liens horizontaux qui unissent les Européens, ce que l'auteur appelle des « arènes (*fields*) transnationales ». Il explore ainsi le rôle souvent négligé des citoyens, des lobbyistes et des tribunaux dans l'expansion de la coopération politique en Europe. Pour lui, l'UE est surtout un projet d'intégration économique qui façonne de nouvelles possibilités pour certaines catégories de citoyens. Mais l'intégration européenne a aussi conduit à un clivage favorisant l'élite européenne, ce qui pourrait mener à un éventuel *clash*, d'où le titre du livre.